

A2CG

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500 €
Siège Social : Centre ACTIVA - 4 allée Catherine de Bourbon 64000 PAU
RCS PAU

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 aout 2025

L'an deux mil quinze, le 18 aout 2025 à 14 heures, les associés de la société A2CG, société à responsabilité limitée au capital de 1.500 €, se sont réunis au siège de l'entreprise à Aydie, en assemblée extraordinaire.

Etaient présents :

- Monsieur POSADAS Dominique, associé, pour 50 parts
- Madame KESTENAAR Céline, associée-Gérante, pour 50 parts

Madame Céline KESTENAAR préside l'assemblée. Elle constate que tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de Transfert du siège social,

Un échange de vue intervient. Aucune remarque spéciale ne nécessitant mention au présent procès-verbal, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport et pris connaissance du projet d'implantation des locaux, décide le transfert du siège social de la société à l'adresse :

998 Chemin Départemental 317 – 64330 AYDIE (Pyrénées Atlantique)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution entraîne une modification de l'article 4 des statuts de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents

M. POSADAS Dominique



Mme KESTENAAR Céline



**CERTIFIÉ
CONFORME**